

QUESTION ÉCRITE E-2240/04  
posée par Brice Hortefeux (PPE-DE)  
à la Commission

Objet: Poids de la bureaucratie

Selon un document présenté par la Présidence néerlandaise durant le Conseil Ecofin de Scheveningen, le poids de la bureaucratie imposée par la législation européenne représenterait une charge de 340 milliards d'euros pour les entreprises communautaires.

Toujours selon le même document, une réduction de 25% de cette charge pourrait amener une augmentation du PNB de 1,7% dans l'UE.

Certes, avec les progrès de l'intégration européenne, la charge administrative provient de plus en plus des législations communautaires qui remplacent les obligations nationales. Toutefois, il est important que les nouvelles législations de l'UE soient définies de manière à générer aussi peu de charge que possible.

Dans cette optique, la Commission pourrait-elle préciser si une réflexion a déjà été menée dans ce sens, et dans l'affirmative, en quoi consiste-t-elle ?